

<https://www.eglisealareunion.org/?Concours-pour-les-jeunes-talents-de-la-foi>

Concours pour les jeunes talents de la foi

- Archives - Divers -



Date de mise en ligne : mardi 2 juillet 2013

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Un bien drôle de cortège se déplaçait en direction du cinéma Cristal de Saint-Benoît ce dimanche 30 juin. Certains portaient des claviers, d'autres des guitares, ou autre basses, mais tous avaient moins de 25 ans, et semblaient quelque peu tendus... et pour cause : ils s'apprêtaient à participer au concours pour les jeunes talents fiers de leur foi. Un concours mis en place par l'association Adoramus-t, une école de musique chrétienne basée dans l'Est, et dont les vainqueurs, après avoir suivi une solide formation dispensée par des professionnels de la scène, passeront en avant première du groupe Glorious, le célèbre groupe français de pop-louange, qui sera dans notre diocèse en octobre prochain pour une série de concerts.

Dans la salle de cinéma, convertie en scène, des parents, mais également des amis, sont venus encourager leurs camarades. À leurs côtés, les membres du jury : Thierry Hesler, trompettiste et compositeur, musicien *free-lance* parmi les plus actifs de la scène réunionnaise, Matthieu Brillant, pianiste, Ludovic Clain, fondateur du centre éducatif musical Waïo mizik, Jean luc Trules, compositeur, poly-instrumentiste, danseur et comédien, Arno Bazin, leader du groupe Tapok, Jimmy Rivière, directeur de la médiathèque de Sainte-Suzanne, et Laurence Catherine, artiste, compositeur et interprète. Un jury qui a eu la lourde tâche d'évaluer la prestation des artistes en herbe.

15 heures : Début des festivités. Le groupe Créolité Chrétien est le premier à se présenter. Chaque groupe à droit à 30 minutes de prestation. Trente minutes qui passent extrêmement vite. Le groupe composé de six jeunes engagé dans des missions d'Église a juste le temps de présenter trois chants. Quatre autres groupes ou chanteurs solistes de 14 à 25 ans, Raphaël Imanatche, la chorale des Étoiles Théophile, Ruddy Gaillac et les Soldiers of Lord se succèdent sur scène, tentant de séduire le public et le jury.

À 18h15, après un temps de délibération, le jury décide de garder tous les groupes. Tous recevront une formation gratuite durant le mois de juillet composée de quatre modules. Ils apprendront ainsi à se comporter sur scène, à faire des arrangements musicaux, à écrire, à gérer l'installation de leur matériel sur scène. Une formation indispensable avec en point de mire, le passage en avant-première du groupe Glorious.